

Parc naturel régional

de

Camargue

*Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)*

## **TRANCHE CONDITIONNELLE**

### **Poursuite et actualisation de l'inventaire du patrimoine bâti du Parc naturel régional de Camargue**

**Mas du Pont de Rousty  
13200 Arles**



## 1. Contexte :

En 2004, un pré-inventaire du patrimoine bâti du Parc naturel régional de Camargue (PNRC) a été réalisé sur la partie arlésienne du Parc. A cette occasion, 690 édifices ont été recensés hors agglomérations. Ce travail a permis d'avoir une vision plus juste des enjeux liés à ce patrimoine en Camargue et est un outil fort utile dans la conduite de nombreux dossiers, notamment lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Au vue de l'importance de cette base de données pour la gestion de son territoire, le Parc naturel régional de Camargue s'est engagé dans sa Charte à poursuivre cet inventaire qui sera le support d'une politique future de mise en valeur et de sauvegarde, sur l'ensemble de son périmètre.

Cet inventaire, actualisé et complété, constituera un outil essentiel pour les services responsables du suivi et de la gestion du patrimoine bâti camarguais, notamment pour les services de la commune d'Arles dont l'élaboration du PLU est en cours.

En effet, dans ce cadre seront identifiés, avec les communes, le Service territorial de l'architecture et du patrimoine et le service de l'inventaire général et du patrimoine de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur les édifices patrimoniaux qu'il convient de protéger, ou au moins de restaurer, au titre de leur qualité architecturale.

De plus, le contexte du Plan de Prévention des Risques Inondation nous alerte sur l'urgence de compléter cet inventaire car de nombreux édifices, dont la sauvegarde nécessiterait un changement d'affectation, sont aujourd'hui en péril. Dans cette optique, il est fondamental de procéder à un état des lieux complet du patrimoine bâti camarguais hors agglomérations, à savoir : le dénombrer, le situer, le qualifier.

Deux communes ont souhaité s'engager dans la présente démarche, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

## 2. Division de la prestation en une tranche ferme et une tranche conditionnelle

Le marché est divisé en deux tranches : une tranche ferme et une tranche conditionnelle, dont la mise en œuvre dépendra des résultats de la première tranche. La première tranche consiste à collecter l'ensemble des inventaires présents sur le territoire, organiser les données et les insérer dans le SIT, pour faire un bilan des données manquantes. Dans l'hypothèse où l'ensemble des inventaires existants sur le territoire ne couvrirait pas celui-ci, la seconde tranche permettra de compléter les données par un travail de terrain et d'insertion des données supplémentaires dans le SIT.

## 3. Attendus de la mission :

**L'inventaire du patrimoine bâti porte sur le relevé du bâti présentant des caractéristiques patrimoniales remarquables et emblématiques du territoire. Le prestataire portera une attention particulière aux mas remarquables. Ces caractéristiques sont données dans la liste des critères (présente en annexe). Il est donc important que le prestataire externe ait une formation ou des connaissances en patrimoine bâti.**

Tout au long de l'étude, la réflexion se fera de manière étroite avec les communes participantes, le Service territorial de l'architecture et du patrimoine et le Service de l'Inventaire Général et du Patrimoine de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## **Objectifs de la tranche conditionnelle :**

- Réorganiser puis actualiser l'inventaire du patrimoine bâti rural réalisé par le PNRC en 2004.
- Elargir cet inventaire à :
  - La totalité de la commune d'Arles (dans le périmètre et hors du périmètre PNRC, en écartant le centre-ville d'Arles) : Inventorier le cœur des hameaux (non établi lors de l'inventaire de 2004)
  - La commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône (sur périmètre PNRC)
- Enregistrer les données collectées au sein de l'interface spécifique du Système d'Information Territorial du PNRC : les fiches d'inventaire seront par la suite consultables par le grand public (accessible depuis le site Internet du Parc).

En parallèle, un travail d'identification du bâti patrimonial sera détaillé sur la base de critères définis par le comité technique.

## **Déroulement de la mission de la tranche conditionnelle :**

### **Mise en forme de l'inventaire:**

Cet inventaire sera saisi au sein de l'interface spécifique au patrimoine bâti dans le Système Informatique Territorial du Parc, élaborée conjointement par les parcs naturels régionaux de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, ainsi que dans le Système d'Information du Territoire de la communauté d'agglomération (ACCM). Le SIT du Parc pourra être valorisé auprès du grand public, notamment via le site internet du Parc. Cet inventaire permettra de collecter les informations dans le SIT de la communauté d'agglomération en vue d'enrichir le PLU et le POS. Ces interfaces d'enregistrement des données de l'inventaire sont compatibles pour l'essentiel avec le thésaurus de la base Mérimée de l'Inventaire National.

L'inventaire s'effectuera depuis une liste de grandes thématiques architecturales qui sera mise à disposition du prestataire (voir annexe). Cette liste est basée sur celle établie en inter-parc, par un architecte, pour l'intégration des données dans le SIT. Quelques sous-catégories spécifiques à la Camargue ont été ajoutées pour intégrer des critères propres à la Camargue. Lors de son étude et notamment du travail de terrain, le bureau d'étude sera à même de proposer de nouvelles sous-catégories à intégrer au SIT, mais il devra en informer la chargée de mission du Parc qui devra vérifier la nécessité et la possibilité de l'ajout dans celui-ci.

### **1. Actualiser et poursuivre l'inventaire**

- Comprendre et analyser le pré-inventaire existant et détermination des lacunes et des points d'amélioration éventuels.
- Analyser la fiche de terrain élaborée par le Parc pour le bâti patrimonial, prévoir des éventuels réajustements pour s'adapter à l'analyse de terrain
- Elaborer la fiche définitive de terrain pour le bâti en fonction des observations de terrain (hors bâti patrimonial).
- Travail exhaustif de terrain sur l'ensemble du périmètre défini : photos, relevés détaillés, croquis éventuels,
- Créer de nouvelles fiches au sein du SIT : Création de points, insertion de photos, renseignement des données, insertion de plans et photos.

### **Identifier le bâti patrimonial**

Une attention particulière sera portée au bâti pouvant être considéré comme étant patrimonial d'un point de vue architectural, historique ou culturel.

### **Le périmètre territorial de l'étude**

Une liste de l'ensemble des inventaires a été réalisée dans le but de déterminer le périmètre d'étude de ce présent inventaire. Elle se trouve en dernière partie de ce document.

**IMPORTANT : toute latitude est laissée aux équipes dans leur offre pour lister les compétences à réunir au sein de l'équipe afin de traiter au mieux les attentes du Maître d'ouvrage**

## 4. Pilotage de la mission

### 🔗 Le maître d'ouvrage

Les prestations sont exécutées pour le compte du :

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue  
Mas du Pont de Rousty - 13200 ARLES**

Le dossier sera plus particulièrement suivi par la chargée de mission, Architecture, urbanisme, paysage et énergie du Parc naturel Régional de Camargue.

Un comité technique ainsi qu'un comité de pilotage assureront le suivi de l'étude. Le prestataire participera à la préparation et à l'animation des réunions de ces comités en fournissant au moins 8 jours avant la tenue des COTECH et des COPIL, les documents qui devront y être présentés pour validation. La commission « Architecture, urbanisme et Paysage » du Parc sera amenée à s'exprimer sur le projet et à apporter ses remarques éventuelles.

### 🔗 Le comité de pilotage

#### *Animation et présidence*

Ce comité de pilotage sera animé par le Parc de Camargue avec le concours de l'équipe de prestataires retenue.

#### *Mission*

Ce comité de pilotage aura pour mission de suivre le projet et de valider ses grandes étapes.

#### *Composition*

Le comité de pilotage sera à minima constitué des partenaires suivants :

- Les deux communes concernées par l'étude: Arles, Port Saint Louis du Rhône
- Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- Le CAUE 13
- Le Service de l'Inventaire général et du Patrimoine
- Le Parc naturel régional de Camargue
- Les membres de la commission Architecture et Paysage du PNRC

#### *Fréquence*

Il se réunira à minima au lancement de l'étude, à mi-parcours et à sa restitution.

### 🔗 Le Comité technique

#### *Animation*

Ce comité sera conjointement animé par le Parc de Camargue et l'équipe de prestataires retenue ainsi que les référents concernés des services des deux communes.

#### *Mission*

En amont du démarrage de l'étude il aura en charge l'analyse des offres, puis il devra veiller à la bonne réalisation du travail demandé dans le présent cahier des charges. Il assurera également la préparation des comités de pilotage.

Il aura en charge le suivi technique du projet, et participera à la réflexion globale, à la validation des étapes de travail.

#### *Composition*

Ce Comité technique sera constitué :

- Des chargés de mission du PNR de Camargue (animateurs du comité technique),
- Les représentants techniques des organismes présents au comité de pilotage,
- Les services d'urbanismes et du patrimoine de la Ville d'Arles
- L'Architecte des Bâtiments de France

#### *Fréquence*

Ce Comité technique se réunira à minima 2 fois pendant toute la durée de la mission (tranche conditionnelle uniquement).

Il est rappelé au bureau d'études que les documents et présentations utiles aux comités techniques et comités de pilotage devront parvenir au maître d'ouvrage au moins une semaine avant la réunion. Il préparera en outre les documents à diffuser ou à présenter

sous forme de présentation numérique ou papier. La rédaction des comptes rendus des comités techniques et des comités de pilotage sera effectuée par le prestataire.

## **5. Forme des résultats attendu et devant être remis par le prestataire tranche ferme et tranche conditionnelle**

Les présentations de l'état d'avancement de la mission lors des réunions du Comité technique et du Comité de pilotage seront préparées par le prestataire (Power-point ou pdf) qui se chargera également des comptes rendus.

Le prestataire, à l'issue de sa mission, présentera un document de synthèse, enrichi de nombreux éléments graphiques et cartographiques pour illustrer ce travail de collecte.

Toutes les sources d'information utilisées et la nature des données collectées seront également précisées dans une annexe spécifique.

Ce rapport sera remis sur support papier recyclé en 5 exemplaires dont 1 reproductible et sur support numérique (format word et en PDF) cartes et plans dans les formats compatibles avec les équipements SIG du Parc associé à celui de l'ACCM. Les cartes, photographies réalisées dans le cadre de la collecte seront libres de droit (pour celles prises depuis le domaine public, celles prises depuis le domaine privé le seront après autorisation signée du propriétaire du bien) et remises au Parc pour une utilisation ultérieure.

Ce document aura pour objectif de valoriser le travail réalisé d'une part, mais surtout d'informer et de communiquer autour de la démarche.

L'équipe retenue préparera également dans ce sens une présentation didactique et numérique de la démarche.

## **6. Délais et estimation d'un calendrier prévisionnel pour la tranche conditionnelle**

Afin d'appréhender le déroulé des opérations, le prestataire sera en mesure de proposer au Parc un réajustement du calendrier prévisionnel proposé pour la conduite de ce travail qui ne devra pas dépasser 3 mois.

Ce calendrier comprendra les phases de validation par les COFIL et COTECH.

Il devra suivre la chronologie d'exécution des travaux dans cet ordre : (se référer au périmètre page 8 et 9)

1. Travail de terrain pour le recensement hors Parc sur la commune d'Arles
2. Numérisation des données issues du relevé de terrain dans le périmètre hors Parc sur la commune d'Arles
3. Travail de terrain pour le recensement dans le Parc sur la commune d'Arles
4. Numérisation des données issues du relevé de terrain dans le périmètre du Parc sur la commune d'Arles
5. Travail de terrain pour le recensement dans le Parc sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
6. Numérisation des données issues du relevé de terrain dans le périmètre du Parc sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône
7. Réalisation et restitution du rapport de mission

La date limite de rendu de l'étude pour la tranche conditionnelle est fixée au 11 janvier 2016.

Au-delà, des pénalités de retard seront appliquées. Le mode de calcul de ces pénalités est prévu par l'article 8 du CCAP.

### Planning prévisionnel de la tranche conditionnelle

Tâches	Date limite
1. Travail de terrain pour le recensement hors Parc sur la commune d'Arles	9 nov-15
2. Numérisation des données issues du relevé de terrain	23 nov-15
3. Travail de terrain pour le recensement dans le Parc sur la commune d'Arles	23-nov-15
4. Numérisation des données issues du relevé de terrain	15-dec-15
5. Travail de terrain recensement sur la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	15-dec-15
6. Numérisation des données issues du relevé de terrain	29-dec-2015
7. Réalisation et restitution du rapport de mission	11-janv-2016

### 3. Composition de l'équipe

De préférence, l'équipe sera constituée de plusieurs personnes aux compétences complémentaires, afin de réaliser l'étude dans le délai imparti. Dans l'idéal, celle-ci devra réunir des compétences en matière d'architecture, architecture du patrimoine, connaissance dans l'urbanisme des espaces protégés, connaissances et références dans les méthodes d'inventaire, maîtrise des outils informatiques et des systèmes d'information géographique notamment les systèmes d'informations territoriaux.

L'équipe devra réunir des personnes méthodiques, rigoureuses et organisées.

### 4. Budget prévisionnel

L'enveloppe budgétaire est d'un montant maximum de 6 000 € TTC pour la tranche conditionnelle.

## 5. Annexe

- La liste des éléments repérés sur le territoire, qui ne sont pas à relever mais à numériser et intégrer dans ce complément d'inventaire.

### Liste des documents disponibles qui seront remis au prestataire sélectionné

- Base Mistral : pré-inventaire du patrimoine bâti 2004 + totalité des photographies et cartographies associées.
- Charte du PNR de Camargue
- Règlement du POS de la commune d'Arles
- Règlement du POS de la commune de Port Saint Louis du Rhône
- Courrier du Parc « Richesses et secrets de l'architecture en Camargue »
- Inventaire de la DRAC sur Port-Saint-Louis du Rhône et sur la commune d'Arles
- Liste et cartographie des cabanons de Port-Saint-Louis du Rhône
- La liste des thématiques architecturales pour réaliser l'inventaire du bâti patrimonial, élaborée par le Parc en 2014
- La fiche de terrain sur le bâti patrimonial, élaboré par le Parc en 2014

## IPB-PERIMETRE DE L'ETUDE

### Arles Hors-agglomération :

#### **L'ensemble des hameaux sauf :**

**Saliers :** la cave viticole, l'école, l'Eglise Saint-Pierre, le foyer des Jeunes, l'Hôtel les Cabanettes, la Villa Vare (logement individuel) déjà inventoriés à la DRAC (voir annexe).

**Gimeaux :** les arènes, l'école.

**Mas Thibert :** le bureau de poste, le château d'eau, la cité d'hébergement, l'école maternelle, le groupe HLM de 13 habitations, le groupe scolaire (maison des associations et école élémentaire Mauricette Carletti), la mairie annexe et la salle des fêtes, la maison d'habitation (ancienne maison commune), le monument aux morts, le stade Guigues.

**Pont de Crau :** association des arrosants de la Crau, le garage Bernardini et les logements formé par l'ancienne usine Sud Electrique, le groupe scolaire, la villa Smith (logement individuel), la villa Tuloup.

**Albaron :** le bureau de poste, l'école.

**Gageron :** l'école.

**Le Sambuc :** Club senior « Lou Sambouten » (ancien Foyer Rural), l'école, lotissement HLM.

**Raphèle :** les arènes Plantevin, l'école Louis Pergaud, l'école maternelle, gymnase Jean Vilar, lotissement HLM Mas de Provence, résidence Daudet,

**Moulès :** groupe scolaire (école maternelle et école élémentaire Yves Montand), lotissement HLM La Prairie, mairie annexe et bureau de poste, monument aux morts, Villa Elisa Simone.

**Salin de Giraud :** bureau de poste, la Caisse d'épargne, le Château d'eau, la Chapelle Sainte-Trophime de la Cité Pechiney, les maisons d'habitations de la Cité Pechiney, l'Usine électrique, l'Usine Salincam, les arènes, les Bains-Douches de la Cité Solvay, le Cercle de la Cité Solvay (actuel office du tourisme et mairie annexe), les Cités ouvrières de la Cité Solvay, l'école élémentaire (ancien groupe scolaire de la Cité Solvay), l'école ménagère de la Cité Solvay (actuelle maison d'habitation), l'Hôtel-Restaurant (actuels Bar des Sports et Hôtel-Restaurant les Saladelles), la maison du Directeur (Cité Solvay), les maisons des Contremaîtres (Cité Solvay), les maisons des Ingénieurs (Cité Solvay), les ravitaillements et les annexes des ravitaillements (Cité Solvay), l'Usine Solvay (Cité Solvay), l'école maternelle Frafantello, Groupe HLM du Bois Sacré (SEMPA, ancien Foyer pour personnes âgées), Groupe HLM Claude Lautier (SEMPA), Groupe HLM Le Gaudre, Groupe HLM Les Gardians (SEMPA), le Gymnase, les immeubles d'habitation à destination du personnel municipal, lotissement HLM Mas des Salins, Maison commune (ancienne mairie annexe et atelier municipal), monument aux morts, pavillon du Bac de Barcarin, Salle Polyvalente, Stade municipal Michel Cavouclis.

### Hors Agglomération et Hors Hameaux :

#### **L'ensemble du bâti diffus de la commune d'Arles sauf :**

Cimetière des Neufs Collines (Domaine de Truchet, Quartier Le Trébon), Le mas d'Yvarin (institut médico-professionnel et centre d'aide pour le travail, les Abeilles), La Villa Merland, Chemin Draille des Jonquets, Les Silos de Camargue.

**Autour de Saliers :** Mas de la Vigne, Mas de Lauricet, Mas de la Case-Brune, Mas de la Galante, Mas de Figarès, Mas de Tamaris, Mas les Cabanettes, Crin Blanc, Mas des Vinasses, Mas de la Pompe, Mas de Glenarello, Mas Rigaudon, Mas Portarnaud, Les Roseaux de Beaujeu, Mas Léotaud, Mas de Grille, Mas du Roy, Mas de Furane, Mas de Julian, Mas Borel.



**Autour d'Albaron :** Mas de Saint Andiol, Pont de Rousty, Mas Arnaudo, Mas de la Tour de Lubières, Mas de Broglie, Mas du Juge, Mas de Coulet, Mas du Sauvage, Mas Scorpi, Mas d'Alivon, Les Jasses d'Albaron, Mas de Bouvet, Mas de Carrelet, Mas du Basse Méjanès.

**Autour de Gimeaux :** Mas de Gimeaux, Mas des Tuiles, Mas Jaroline, Mas de Sarraier, Mas Boulevard, Mas du Grand Pan, Mas Neuf Major, Mas de la Ruche, Mas de l'Agneau, Mas Ancienne Ecole, Mas d'Isnard, Mas Saint Jacques, Mas de la Maison Carrée, Petit Mas de Tort, Campagne les Cigales, Mas de Glayse, Mas Santa Rosa, Mas du Cabanon, Mas des Cyprès, Mas Daussan, Mas Second, Mas de la Padouette, Mas Denis, Mas de Richon, Mas Petitou du Couvet, Mas Gros, Mas Bremond, Mas du Colombier, Mas dou Bochi, Mas Brunel/Mysko, Mas de la Montille, Mas Saint Véran, Mas Neuf, Mas Quiqueran, Mas Manivet, Mas Ganteaume, Mas Truchet, Mas Nicolaï, Mas Peyron, Mas des Hirondelles, Mas du Pont de Gimeaux, Mas de Perrot, Mas Cabriole, Mas Reyes, Mas San Francisco, Mas de l'Abricotier, Mas Cabane Blanchet, Mas Petit Saint-Jean, Mas Faye, Mas Saint –Laurent, Mas des Lilas, Mas Azegat, Mas Petite Bastière, Petit Mas de Vert, Mas de Grand Bastière, Mas de la Butte, Jasses de Bouchaud, Mas du Vieux Cèdre, Mas Trompe-Gueux, Mas Eyminy, Mazel, Mas Augery, Mas de Médaille, Les Olivières, Mas d'Yvan, Mas Saint-Roch, Mas Baudran.

**Autour de Le Sambuc :** Mas de Tourtoulon, Mas des Bœufs, Mas du Petit Romieu, Mas du Grand Romieu, Petite Antonelle, Cabane de Romieu, Mas de la Capellière, Mas de Pontevès, La Chassagnette, Mas des Bérigoules, Mas Colombeau, Mas Guinot, Mas de Verdier, Mas de Peint, Mas de Beaujeu, Mas de Tourtoulon, Mas de Paulon, Le Grand Paty, Mas Neuf du Sambuc, Domaine de la Commanderie, Le Petit Paty, Mas d'Auphan, Mas du Grand Manusclat, Villeneuve Ponant, Mas de Griffeuille, Mas du Petit Manusclat, Mas Mon Canard, Mas des Marquises, Mas du Bœuf, Mas de Chartrouse, Mas de Peaudure, Mas des Jacquines, Mas du Petit Badon, Mas du Grand Badon, Mas de la Louisiane, Mas de L'Escapade (Mas Constantin), La maison du Cantonier, Le Pavillon d'irrigation de la Triquette, Le Pavillon d'irrigation du Canal en relief de la Grande Montlong

**A proximité de Salin de Giraud :** Mas des Collocations, Mas de Gouine, Mas du Cameroun, Mas de la Tour d'Amphise, Mas du Pèbre, Mas du Petit Peloux, Mas des Vanelles, Mas de la Bélugue, Mas de Paulet, Mas du Paradis, Mas de la Grand Ponche.

**A proximité de Gageron :** Petit Mas de Goult, Mas des Pédassas, Mas Raillan, Mas la Cabanette, Mas Faute de Mieux, Mas de la Belle Fontaine, Mas des Bernacles, Mas d'Alivon/clos des Vignes, Mas de Palun Longue, Mas de Bourdelon, Mas du Cerfs, Mas des Lauriers, Mas de l'Olivier, Mas Guiot, Prieuré de Bouchaud, Mas Chapuis, Mas des Acacias, Mas de Bouyoli, Mas d'Armelin, Mas de Pomel, Mas Jacquemin, Mas Petit Saint-Jean, Mas de bon Accueil, Mas de la Petite Rougnouse, Mas du Petit Valon, Mas Belle Ile, Mas Saint Michel, Mas de la Grande Rougnouse, Mas Barbe d'Aze, Mas Francony, Mas des Plaines, Mas de Remoule, Mas de Bourgogne, Mas de Merle, Domaine Sainte Cécile, Grand Mas de Goult, Mas de Montdredon, Tour de Mondony, Mas de la Vigne, Mas Raousset, Mas de la Couronade, Mas du Petit Arbaud, Mas du Clos d'Eynaud, Château Brunet, Petit Mas du Bosquet, Mas de Beynes (Mas du Petit-Prince), Tour Blanque, Petit Gageron, Grand Arbaud, Mas Antonine, Mas du Petit Montlong, Mas du Grand Montlong, Mas de l'Ange des Sansouïres, Mas Marguerite, Mas d'Escampon, Mas de Cabassole, Mas d'Agon, Mas de la Chassagne, Mas de l'Ange du Vaccarès, Mas Neuf du Vacarès, Mas des Chalots, Mas de Mourrefrech, Mas de Valérieole, Mas du Grand Gageron, Mas des Grand Marais de Remoule, Tour de Montmeillan, Mas de Marteau, Mas Terrin, Mas Augéry des Sansouïres, Mas de Perotin.

**A proximité de Moulès :** Société d'intérêt coopératif agricole (SICA) oléicole de la vallée des Baux (ancienne coopérative La Gravenco)

**L'ensemble du bâti de la commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône.**